

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

- Régime AGIRC-ARRCO CRPN Autres (précisez) :
- IRCANTEC CNBF

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse) :

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? oui non

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de Pôle Emploi. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du 0 | 1 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 2 au 3 | 0 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 2

■ Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement) 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 2

■ Dernier emploi tenu : Adjoint technique territorial Dernier lieu de travail (pays) : AUSSAC VADALLE Dépt. 1 | 6

■ Ancienneté dans l'entreprise : moins d'1 an entre 1 an et moins de 2 ans au moins 2 ans

■ Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle :

■ Préavis : effectué du au non effectué payé du au non payé du au

(motif) :

■ Catégorie d'emploi particulier :

travailleur à domicile employé de maison assistante maternelle, garde d'enfant

autre (préciser)

■ Horaire de travail : Heure

- salarié au forfait oui non Précisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : 3 . 0 0 ou ou

- du salarié : 3 . 0 0 ou ou

- motif en cas de différence : travail à temps partiel

autre motif (précisez) :

4. emploi

- Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée
■ Contrat de type particulier : apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE
 contrat d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (*précisez*) :

■ Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

Congé sabbatique du	au
Congé sans solde et assimilé du	au
Période de disponibilité des trois fonctions publiques du	au
Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...)	
du	au

■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin de contrat :

Arrêt maladie du	au
du	au
du	au
du	au
Congé maternité du	au
Congé paternité du	au
Congé d'adoption du	au
Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du	au

Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du	au

4. emploi

du	au
du	au
du	au

Autre motif :

(précisez ce motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié)

- Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG Mbre/Pdt du Directoire
 Mbre du Cons. de surveillance Pdt d'une association Mbre d'un GIE Associé/actionnaire
 autre (précisez) :

5. motif de la rupture du contrat de travail

licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire	départ à la retraite à l'initiative du salarié
licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	rupture conventionnelle
licenciement pour motif économique	prise d'acte de la rupture de contrat de travail
licenciement pour fin de chantier ou d'opération	démission
licenciement pour autre motif, (précisez) :	fin de contrat d'apprentissage
retrait de l'enfant	rupture pour force majeure ou fait du prince
autre rupture pour raison économique (Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)	rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
<input checked="" type="checkbox"/> fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	rupture anticipée du CDD pour faute grave
fin de mission d'intérim	rupture conventionnelle collective
rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
fin de période d'essai à l'initiative du salarié	licenciement du collaborateur parlementaire (Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)
rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur	démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique)
rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié	rupture conventionnelle (fonction publique)
mise à la retraite par l'employeur	autre motif : (précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire mensuel brut soumis à contributions patronales d'assurance chômage 5
01	01/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	13 heure(s)	0.00
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

Période de paie	Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel brut soumis à contributions patronales d'assurance chômage
1	2	3	4	5
au				

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois

*POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

www.pole-emploi.fr - candidat - m'inscrire / me réinscrire

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Indemnité compensatrice de congés payés

Montant : EUR

L'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui non

Si oui, précisez laquelle :

et précisez le nombre de jours ouvrables :

Total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités légales (*voir notice*) : EUR
dont indemnités :

légale de licenciement EUR
(Art. L. 1234-9 du C. du T.)

minimale de rupture conventionnelle EUR
(Art. L. 1237-13 du C. du T.)
Montant correspondant à celui de l'indemnité légale de licenciement

de fin de contrat à durée déterminée EUR

de fin de mission EUR

de départ à la retraite EUR

spéciale de licenciement EUR

spécifique de licenciement EUR
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)

due aux journalistes EUR

légale de clientèle EUR

légale due au personnel navigant de l'aviation civile EUR

versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. EUR

compensatrice de compte épargne temps (CET) EUR

due en raison d'un sinistre EUR

autres indemnités légales EUR

■ Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : EUR

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

* Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à Pôle emploi.

7. avance du régime de garantie des salaires

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, une avance de l'AGS :

- a-t-elle été perçue ? oui Pour quelles créances : _____
 non Motif : _____
- est-elle à percevoir ? oui Pour quelles créances : _____
 non Motif : _____

8. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : LIOT

(prénom) : Gérard

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur gérant
 responsable RH administrateur judiciaire autre (précisez) : Maire

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel

En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À Aussac-Vadalle

le : 1 | 8 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Signature

Cachet de l'entreprise



Personne à joindre concernant cette attestation :

CROIZARD Céline

Email : mairie@aussac-vadalle.fr

Téléphone : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0

